

Décoloniser les Procédures de Visa

Policy Paper - Document Politique

1. Introduction

Ce policy paper¹ (*document de politique*) a été élaboré par des jeunes participants et des organisations de Service Volontaire International (SVI) de toutes les régions du monde dans le cadre du projet Decolonise IVS! (*Décoloniser le SVI!*) pour réfléchir aux concepts de solidarité et de décolonisation et aux changements nécessaires pour y parvenir.

Dans ce document, nous proposons une **réflexion critique sur les barrières néocoloniales associées au processus d'obtention des visas.**

L'une des causes profondes de l'exclusion du volontariat international peut être attribuée au processus de mobilité

¹ Ce document est également disponible en anglais et en espagnol. Vous pouvez accéder aux traductions [ici](#).

humaine, qui dépend des procédures et des exigences en matière de migration. Les modèles de discrimination associés aux barrières migratoires continuent d'avoir un impact négatif sur l'accessibilité du volontariat international, même s'il n'implique qu'une mobilité temporaire et à court terme. Nous proposons ici des recommandations sur la manière de décoloniser l'accès aux informations sur les visas et aux ambassades au niveau national, et sur la manière de développer une approche solidaire de la mobilité humaine.

2. Raison d'agir

Dans un monde où la discrimination, la xénophobie, le racisme et les différentes manifestations de violence ont un impact constant et exponentiel sur les sociétés, **le volontariat interculturel permet de promouvoir l'équité, la paix et la justice sociale**². Cet objectif peut être atteint en adressant la répartition inégale des richesses et en établissant un lien entre la

² Voir [le rapport de UNV sur l'état du volontariat dans le monde de 2022](#) et [le rapport d'impact de CCIVS 2010-2020](#).

pauvreté et le réchauffement climatique, d'une part, et la justice sociale, les droits humains et la libre mobilité, d'autre part. Pour que le volontariat international remette en cause les inégalités et les discriminations existantes, il est nécessaire d'analyser les obstacles cachés, les préjugés et les barrières qui affectent son accessibilité.

Le volontariat dans un autre pays ne dépend pas seulement des conditions matérielles (ressources économiques, éducatives et sociales), mais aussi des **barrières administratives, juridiques et politiques** qui empêchent les jeunes de s'engager dans cette expérience, en particulier ceux et celles du 'Sud Global'³. En effet, tout le monde n'est pas égal face au processus de mobilité humaine et de demande de visa.

Il n'y a pas d'équilibre dans la manière dont les exigences et les procédures en matière de visa fonctionnent entre les individus du 'Sud Global' et ceux du 'Nord Global'. Il n'est pas possible de garantir un accès inclusif et une équité dans le volontariat international si nous ne créons pas des conditions justes et si nous ne nous attaquons pas aux obstacles à la mobilité.

3. Principales barrières

→ Le système de puissance des passeports

Le volontariat international implique toujours de voyager d'un pays à un autre. Quand certain.es volontaires ne rencontrent pas de difficultés pour organiser leur voyage, ce n'est pas le cas pour d'autres. Pour ces dernier.es, le voyage lui-même constitue le premier obstacle. En fonction du classement de la nationalité des volontaires dans le système mondial des passeports, ils ou elles sont confronté.es à différents types de restrictions. Alors que certaines nationalités n'ont pas besoin de visa pour voyager à l'étranger pendant 3 mois ou même 6 mois, d'autres ne peuvent pas voyager sans passer par une procédure élaborée de demande de visa.

La plupart des volontaires qui n'ont pas besoin de visa ou qui l'obtiennent très facilement viennent de pays regroupés dans le 'Nord Global', comme les pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

³ Dans ce document, le terme 'Sud Global' désigne tous les pays n'appartenant pas au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de

coopération et de développement économiques (OCDE), qui compte 32 membres et représente le 'Nord Global'.

Par exemple, un.e citoyen.ne européen.ne peut accéder à 157 pays en moyenne sans visa ou avec un visa à l'arrivée, selon le Classement Mondial des Passeports 2024⁴. À l'inverse, la plupart des ressortissant.es des pays du 'Sud Global' doivent se soumettre à des procédures administratives souvent fastidieuses pour se rendre dans d'autres pays. À titre de comparaison, un.e ressortissant.e africain.e ne peut se rendre en moyenne que dans 71 pays sans visa ou avec un visa à l'arrivée. En d'autres termes, **la mobilité internationale dépend du statut de 'citoyen.ne de première', de 'deuxième' ou de 'troisième classe'**.

Quel est l'avenir du volontariat international dans ce contexte d'asymétrie? L'avenir du volontariat international sera-t-il réservé aux Européen.nes privilégié.es ou aux citoyens qui ont plus d'une nationalité?

→ Coûts de visa inégaux

En outre, les citoyen.nes des pays du 'Sud' ont une charge financière plus élevée en ce qui concerne les frais de visa que ceux et celles des pays du 'Nord'. Par exemple, en moyenne, un.e citoyen.ne d'un pays d'Asie du Sud doit payer **trois fois plus cher**

qu'un.e citoyen.ne d'Europe occidentale (59 USD contre 18 USD) pour obtenir un visa afin de se rendre à l'étranger.⁵ **Et c'est sans compter les différences de revenus entre ces pays.**

En effet, si l'on tient compte de ces différences, un.e Asiatique central.e doit travailler en moyenne 10 jours, un.e Sud-Asiatique 2 semaines et un.e Africain.e subsaharien.ne 3 semaines de plus qu'un.e Européen.ne, un.e Nord-Américain.e ou un.e Australien.ne et un.e Néo-Zélandais.e pour couvrir les frais de visa et pouvoir faire un volontariat à l'étranger.

Ce processus est accentué par la concentration des activités diplomatiques de certains États au sein d'un seul consulat ou ambassade, aussi appelées 'ambassades concurrentes'. Celles-ci ont la particularité de couvrir plusieurs pays d'une région donnée du monde, évitant ainsi à cet État d'avoir à ouvrir des ambassades dans les autres pays concernés.

Ce schéma signifie que les futur.es volontaires doivent se rendre dans un autre pays pour finaliser leur procédure de visa, car leur pays ne dispose pas d'ambassade correspondante sur leur territoire.

⁴ [Classement Mondial des Passeports 2024](#)

⁵ Recchi, E., & al. 2021. "The global visa cost divide: How and why the price for travel permits varies worldwide". Political Geography 86: 102350.

Un volontaire togolais explique que:



pour le visa pour l'Italie, (...) la demande de visa se fait au Ghana, c'est-à-dire dans le pays voisin.



C'est également le cas entre les pays du 'Sud'. Par exemple, le Honduras n'a pas de représentation diplomatique en Afrique⁶. Par conséquent, "un ou une volontaire du Kenya [qui espère aller au Honduras] doit se rendre au consulat le plus proche, qui se trouve à Madrid, en Espagne. Il ou elle doit effectuer cette démarche personnellement et rester à Madrid pendant 4 semaines, avec la possibilité que la procédure lui soit refusée", commente un représentant d'une organisation de volontariat basée au Honduras.

Ce processus a un impact considérable sur le coût de la procédure de visa et constitue un autre obstacle majeur à la mobilité. Cela s'illustre particulièrement par le faible nombre de programmes de volontariat Sud-Nord et Sud-Sud, et la prédominance des opportunités de mobilité Nord-Sud.

De plus, il existe une corrélation négative entre le coût de visa et le niveau de revenu

⁶ Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Honduras.

⁷ Recchi, E., & al. 2021 "The global visa cost divide: How and why the price for travel permits varies worldwide". Political Geography 86: 102350, pp. 4.

moyen du pays d'origine du ou de la volontaire qui effectue la demande. En d'autres termes, **plus un pays à un niveau de vie élevé, plus les frais de visa pour ses citoyens souhaitant partir à l'étranger sont bas.** Cela nous ramène à l'effet Matthew', un concept sociologique selon lequel plus le niveau de richesse économique et de relations avec lequel un individu s'établit est élevé, plus grandes sont ses chances de les augmenter, et vice versa. Par conséquent, lorsqu'une personne est confrontée à une procédure de visa pour faire un volontariat à l'étranger, "les pauvres s'appauvrissent et les riches restent riches"⁷.

Ces injustices sont enracinées dans une discrimination économique, religieuse et politique, entraînant une inégalité de traitement en fonction du revenu du ou de la volontaire, de ses croyances religieuses et du fait qu'il ou elle soit ou non originaire d'un pays démocratique du 'Nord'. Les volontaires issus.es d'États plus riches, plus démocratiques et ayant une culture davantage similaire à celle du pays d'accueil paieront donc moins cher pour le processus de visa, tandis que les volontaires issus.es d'États plus pauvres, moins démocratiques et ayant une culture différente de celle du pays d'accueil paieront des frais plus élevés.⁸

⁸ Mau, S., & al. 2015. The global mobility divide: How visa policies have evolved over time. Journal of Ethnic and Migration Studies, 41(8), pp.1192-1213.

Nous pouvons également observer une influence du passé colonial sur cette procédure. Les coûts sont généralement plus élevés pour les citoyen.nes d'une ancienne colonie qui souhaitent obtenir un visa pour faire un volontariat dans l'ancienne puissance coloniale que pour l'inverse. Ceci, associé au racisme institutionnel, signifie que certaines régions du monde paieront plus cher que d'autres dans le processus de volontariat. Ces discriminations expliquent également le taux de refus de visa plus élevé pour les citoyen.nes asiatiques ou africain.es souhaitant voyager en Europe ou en Amérique du Nord. Lorsque de telles injustices ne sont pas adressées par les lois sur la migration, elles ont tendance à se reproduire dans la pratique.

→ Réglementations et politiques biaisées

“ La demande de visa pour la France, c'était une incompréhension totale. J'ai tout donné comme preuve, mais on me dit que je n'ai pas les arguments nécessaires pour mon retour au pays, malgré les engagements pris par les organisations et structures d'envoi ici au Togo,

⁹ Bourdieu, P. 1990. Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des

a déclaré un volontaire togolais. La plupart du temps, l'expérience de participation à un projet international de volontariat est très épuisante pour un.e volontaire. Non seulement en raison des procédures, des coûts et du temps impliqué, mais aussi en raison des situations d'abus de pouvoir et des barrières bureaucratiques qui changent constamment selon le pays d'accueil.

Certaines personnes interrogées ont déclaré que les changements politiques nécessitent un 'lobbying', selon qui est au pouvoir, "car même si la loi reste la même, la confiance et la disponibilité de l'ambassade et du bureau régional des migrations doivent être restaurées", a déclaré un représentant d'une organisation de volontariat. Cette nécessité est due à la présence d'une 'politique de première ligne', c'est-à-dire à un arbitraire des agents migratoires et un 'pouvoir discrétionnaire des bureaucrates' lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi. Le respect de cette dernière dépend en partie des intérêts et des dispositions de ces fonctionnaires, qui ont le pouvoir de juger de la pertinence de la demande de visa.⁹

Cette marge d'interprétation attribuée aux agents d'immigration est une conséquence de l'extension de la bureaucratie aux politiques d'immigration, dans la mesure où la loi détermine les principes généraux

règlements. Actes de la recherche en sciences sociales 81(1), pp. 86–96.

mais qui sont ensuite réinterprétés par les différents niveaux institutionnels.¹⁰

Ces politiques bureaucratiques sont particulièrement bien adaptées à l'approche de la 'Nouvelle gestion publique' ('*New Public Management*' en anglais), qui suit une logique néolibérale de performance et de gestion basée sur le marché. En conséquence, les agents de migration doivent suivre une dynamique axée sur la concurrence, avec des objectifs et des résultats définis, qui donnent lieu à des interprétations des cas de demande de visa et à un pouvoir discrétionnaire de la part des bureaucrates pour atteindre ces objectifs plus facilement.¹¹

Dans le contexte des politiques anti-migratoires et des priorités sécuritaires poursuivies par de nombreux pays, le volontariat fait également l'objet de suspicions. Les procédures deviennent de plus en plus complexes et techniques, souvent externalisées ou liées à une plateforme de candidature en ligne, ce qui ajoute encore plus d'obstacles.

Par conséquent, "la différence faite par l'ambassade ou l'office régional des migrations en fonction de la nationalité du

ou de la volontaire n'est pas due à la loi, mais plutôt au fait de connaître la personne référente de ces institutions. Plus le ou la fonctionnaire en face comprend le contexte du voyage du ou de la volontaire, plus il ou elle a de chances de l'accepter", a ajouté un autre représentant d'un organisme de volontariat interrogé.

Il en résulte une plus grande insécurité pour les volontaires et des inégalités dans le processus d'obtention du visa, ce qui peut les décourager de s'engager dans un volontariat.

La clé pour faire face à ce pouvoir discrétionnaire et aux inégalités qu'il engendre est d'obtenir autant d'informations juridiques que possible sur l'application des lois sur l'immigration.¹² Les organisations d'envoi doivent apporter un soutien beaucoup plus important aux volontaires qu'auparavant, y compris en établissant un canal de communication diplomatique avec les autorités chargées de ces procédures. La difficulté pour les organisations de volontariat d'accéder à ces informations est un autre obstacle au volontariat.

¹⁰ Spire, A. 2020. Etikk i praksis. Nord J Appl Ethics, 14(2), pp. 89–106.

¹¹ Bastien, J. 2009. Goal ambiguity and informal discretion in the implementation of public policies: the case of Spanish immigration policy.

International Review of Administrative Sciences 75(4), pp. 665–685.

¹² Cintra, N. 2021. Visa Policies as Externalisation Practices in the Global South.

4. Recommandations politiques

Recommandation 1: Décoloniser l'accès aux informations sur les visas.

Pour limiter la reproduction des inégalités dans les procédures de visa, il est essentiel de rendre les informations sur ces procédures aussi accessibles et transparentes que possible. À l'heure où de nombreux sous-traitants existent pour faire avancer le processus de visa, tels que des entreprises spécialisées et souvent très coûteuses, il est crucial de mettre à disposition des demandeurs de visa toutes les informations nécessaires au bon déroulement du processus. L'incertitude provoquée par l'arbitrage des agents migratoires a en effet laissé la voie libre à de nombreux acteurs privés pour combler ce vide et proposer des alternatives pour faciliter les processus de visa.

Le contrôle de ces processus par des entreprises privées tend cependant à recréer de fortes inégalités, limitant l'information à ceux et celles pouvant se permettre le prix, discriminant ainsi les moins privilégiés.¹³

Des informations sur les lois sur l'immigration, sur les procédures suivies par les agents de migration pour les appliquer, mais aussi sur les recours en

cas de non-respect de la procédure, doivent être proposées aux participants de manière claire et concise. De plus, sur la base de l'expérience pratique des organisations dans leur gestion et la portée mondiale du volontariat sur tous les continents, les réseaux de volontariat pourraient partager leurs expériences dans la production d'informations et de connaissances pour aborder les politiques qui facilitent la mobilité des jeunes volontaires.

Recommandation 2: Former les agents publics des services de migration.

La décolonisation des procédures de visa passe également par la **sensibilisation et la formation à la citoyenneté mondiale, aux droits humains et à la perspective décoloniale** des agents chargé.es de traiter les demandes, afin d'éviter les arbitrages qui favorisent les inégalités et les discriminations. Une telle formation permettrait de dépasser la logique néolibérale de la 'Nouvelle gestion publique', en se formant sur la qualité des décisions plutôt que sur la quantité de refus ou d'acceptation de demandes de visa.

Un exemple de formation similaire dans la fonction publique a été introduit en

¹³ Tekin Bilbil, E. 2018. "Neoliberal Governmentality and Consular Outsourcing: An Analysis on Visa

Processing Arrangements". Marmara Üniversitesi Siyasal Bilimler Dergisi 6, no. 1, pp. 97-122.

Argentine en 2019, sous le nom de 'Loi Micaela'.¹⁴

Cette loi oblige les agents de la fonction publique, que ce soit dans les pouvoirs exécutif, législatif ou judiciaire, à être formé.es aux questions de genre et aux violences basées sur le genre. La loi a été adoptée après le féminicide de Micaela García, une militante de 21 ans du mouvement féministe 'Ni Una Menos'.

Proposer une formation aux responsables des migrations sur les questions raciales, les attitudes néo-coloniales et les inégalités mondiales contribuerait à éviter la reproduction des inégalités dans le processus de visa et encouragerait la diversité parmi les candidats aux programmes de volontariat.

Recommandation 3: Faciliter l'accès aux ambassades au niveau national.

Pour remédier au problème d'absence de représentation diplomatique du pays d'accueil de la mission de volontariat dans le pays du ou de la volontaire, **le modèle d'ambassade de 'puissance protectrice'** pourrait être utilisé. Ce concept signifie

qu'un État représente les intérêts d'un autre État dans un pays où ce deuxième État n'a pas de représentation diplomatique.¹⁵ Aujourd'hui, par exemple, la Roumanie représente les intérêts de nombreux pays en Syrie, dont l'Australie, le Canada, la France et la Moldavie.¹⁶ C'est également le rôle de l'Ambassade du Qatar auprès des États-Unis en Afghanistan.¹⁷

Aujourd'hui, les ambassades des 'puissances protectrices' représentent les pays en conflit diplomatique avec l'État hôte, principalement pour assurer la protection consulaire des ressortissants de ces pays vivant dans l'État hôte.

Cependant, généraliser ce type de pratique lorsqu'un État ne dispose pas de représentation diplomatique dans un pays faciliterait les démarches administratives pour les volontaires et réduirait les frais de déplacement qu'ils doivent supporter lorsque leur État de destination utilise une 'ambassade concurrente' dans un autre pays.

Alors que des procédures européennes de visa telles que le 'Visa uniforme pour le séjour' aussi appelé 'Visa Schengen type C', ou bientôt le 'Système européen

¹⁴ Loi Micaela.

¹⁵ James, A. 2016. Diplomatic Relations. The SAGE handbook of diplomacy, pp.257.

¹⁶ <https://www.romania-insider.com/romania-to-represent-canadas-interests-in-syria>

¹⁷ <https://www.aljazeera.com/news/2021/11/12/qatar-to-act-as-us-diplomatic-representative-in-afghanistan>

d'information et d'autorisation concernant les voyages' (ETIAS)¹⁸ peuvent être perçues comme de nouveaux obstacles financiers et administratifs à la mobilité, l'introduction de ces nouveaux systèmes d'immigration intégrés ouvre également la voie à des procédures de visa harmonisées pour certains pays, et pourrait permettre à un État de gérer plus facilement une demande de visa pour un autre État.

Par conséquent, l'élaboration de tels systèmes administratifs pourrait être utile au bon fonctionnement des ambassades des 'puissances protectrices' dans le domaine de la mobilité humaine, en particulier de la mobilité temporaire. En outre, la mise en œuvre de ces mécanismes pourrait constituer un outil pour la Commission européenne et d'autres organismes de financement des programmes de volontariat afin de garantir que la procédure de visa ne constitue pas un obstacle à la mobilité des volontaires. Ces mécanismes pourraient faciliter le suivi des procédures administratives par les ambassades nationales et faciliter l'accès des volontaires à leur pays.

Recommandation 4: **Développer un statut particulier pour les volontaires.**

Fournir **un visa spécifique pour les volontaires**, plus abordable que les visas

touristiques et comportant moins de formalités administratives, encouragerait le volontariat et sa diversité. Cela réduirait les inégalités d'accès au volontariat et contribuerait à démocratiser sa pratique. Les organisations de volontariat pourraient assurer l'intermédiation de cette certification en fournissant la procédure légale et formelle nécessaire.

Garantir un statut spécial aux volontaires, leur permettant de quitter plus facilement leur pays d'origine pour effectuer des missions de volontariat dans d'autres pays, donnerait une plus grande reconnaissance à leur travail, tout en étant bénéfique pour le pays d'accueil.

Ce type de visa existe en Finlande, où un permis de séjour pour volontaires a été instauré, d'une durée maximale d'un an. Cette catégorie distincte pour les volontaires simplifie la procédure et rend le volontariat plus accessible.¹⁹

Cependant, pour que cela se produise, **les priorités politiques des États doivent être alignées sur la pratique du volontariat**. L'inclusion du volontariat dans les politiques sectorielles et les stratégies nationales de développement est donc un préalable pour prendre en compte la pratique du volontariat dans les politiques

¹⁸ ETIAS

¹⁹ Demande de permis de séjour finlandais pour travail volontaire.

migratoires des États, et réserver ainsi un statut particulier aux volontaires.²⁰

Par ailleurs, établir un statut spécial pour les volontaires dans le processus de visa ne suffit pas à le décoloniser. **Il est essentiel de garantir que ce type spécifique de visa soit inclusif et non discriminatoire pour tout.e volontaire.** En d'autres termes, il ne doit exclure aucun.e candidat.e par son prix et doit reconnaître une diversité d'organisations de volontariat, pas seulement les plus

connues. L'introduction de ce statut répondrait également aux recommandations précédentes, car il simplifierait l'information sur le processus de visa pour les volontaires en limitant le nombre et la complexité des options de visa, éviterait l'arbitraire de la part des agents de migration grâce à un processus moins bureaucratique, et faciliterait le travail des ambassades et, par conséquent, leur accessibilité.

Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Coordinating Partners



CCIVS
Coordinating Committee for
International Voluntary Service
since 1989



Partners



Associated Partners



Tous les points de vue et opinions exprimés dans ce document politique sont ceux des partenaires du projet uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe. **Pour plus d'informations**, veuillez contacter Mme Anja Stuckert à l'adresse anja.stuckert@icye.org ou Mme Mariela Ortiz Suarez à l'adresse marielaortizsuarez@fundses.org.ar.

²⁰ United Nations Volunteers. 2020. Global Synthesis Report: Plan of Action to Integrate Volunteering into the 2030 Agenda.